

REPUBLIQUE DU SENEGAL

-----  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DECRET n° 2015-1150

Portant nomination du Médiateur de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°99-04 du 29 janvier 1999 abrogeant et remplaçant la loi n°91-14 du 11 février 1991 instituant un médiateur de la République ;

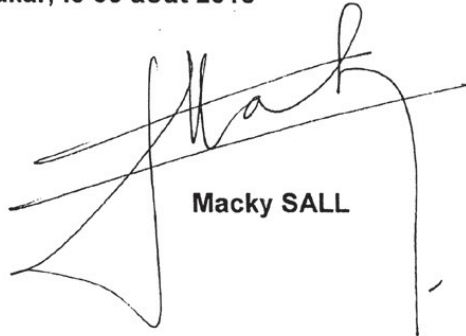
Vu le décret n° 2014- 845 du 06 juillet 2014 portant nomination du Premier Ministre,

**DECRETE**

**Article premier** : Maître Alioune Badara CISSE, Avocat, est nommé Médiateur de la République.

**Article 2** : Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

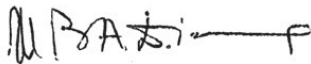
Fait à Dakar, le 05 août 2015



Macky SALL

Par le Président de la République

Le Premier Ministre



Mahammed Boun Abdallah DIONNE